

16 MAI 1955

approuvé le 1.6.55

55078

M. Demery

recette pas

suffisante inter-

aux travaux

tarif officiel

Art. 38 rue

ave, les.

mures de

raies:

eau

par chauffage

on

par chauffage

u chauffage

température

très garantie

legues.

en 1955-

2) Visant M. J. Yeu. Lors de l'établissement du devis pour la refonte des W.C. de l'École Marie Goffroy, l'architecte M. Jourd'hui avait indiqué un montant des travaux de 500.000 fr environ qui ont visé être portés à 800.000 fr.

Lors que la fosse a été découverte, les travaux ont été beaucoup plus importants qu'il n'avait été prévu et la commission s'est mise à demander de revoir les WC en carreaux de grès.

Le montant du mémoire définitif présenté par l'entrepreneur s'est élevé à 1.121.159 fr. il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer un avenant au marché de grès et grès. La commission des finances a donné son avis favorable Délibération. M. Bachelieu adjoint au Maire, Président de la Commission

des Travaux expose que M. Jourd'hui architecte chargé de reconstruire les cabinets d'aisances de l'École Marie Goffroy avait demandé lorsqu'il présentait son devis que l'évaluation de 500.000 fr. relative au lot adjuqué à M. J. Yeu, était des approximations car on ignorait tout de la fosse existante.

Il arriva que les travaux dépassèrent de beaucoup ce qui avait été prévu. De plus, on substitua à l'enduit de ciment prévu pour revêtir le sol et les murs, un carrelage de grès cérame, ce qui est d'ailleurs une mesure utile qu'il eût été préférable de prendre au moment de l'établissement du projet.

Le mémoire présenté par M. J. Yeu s'est ainsi élevé à 1.121.159 fr.

La commission des travaux a examiné le rapport de l'architecte.